

# L'accueil des enfants de moins de 3 ans des foyers seinomarins

## Résultats de l'Enquête mode de garde en Seine-Maritime 2015

Karim Chougui

Chargé d'études – Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Maritime.

### **L'accueil des enfants de moins de 3 ans des foyers seinomarins**

#### Résultats de l'enquête Mode de garde en Seine-Maritime 2015

Pour l'accueil de leurs enfants de moins de 3 ans, les parents adoptent des modes d'organisation complexes, en mixant un ou plusieurs modes de garde. À travers une grande enquête lancée en 2015 auprès des foyers allocataires, la caisse d'Allocations familiales de Seine-Maritime a souhaité mesurer de manière fine ces pratiques et sonder leurs attentes en la matière. A titre principal ou secondaire, deux tiers des enfants sont gardés par leurs parents. À la crèche, les foyers aisés sont largement surreprésentés, tandis que nombre de foyers modestes, au cœur des besoins non couverts, réclament de pouvoir y accéder. Enfin, il apparaît, d'une part, que le recours à un membre de la famille se trouve dans la majorité des cas contraint et, d'autre part, loin des villes, un accueil en crèche, même à titre secondaire, reste une exception.

**Mots-clés :** Parentalité – Jeunes enfants – Modes d'accueil – Enquête Seine-Maritime 2015.

### **Daycare for children aged below 3 years among households in Seine-Maritime**

#### Results of the 2015 daycare survey in Seine-Maritime

For their children aged below 3 years, parents adopt complex ways of organizing daycare, resorting to one or several childminding options. Using a major survey launched in 2015 among households receiving child allowance, the Seine-Maritime Family Allowance Fund aimed at providing a refined study of these practices and of parental demand for services. Two-thirds of children are primarily or secondarily cared for by their parents. Higher-income families are overrepresented in daycare centers, and many lower-income parents, representing a large share parents with unmet key needs, would like to access them. Finally, evidence shows that (i) recourse to a family member for childminding is most often inescapable, and (ii) daycare provision, even secondary, is still exceptional far outside towns.

**Keywords:** Parenting – Young children – Daycare – 2015 Seine-Maritime Survey.

### L'Enquête mode de garde en Seine-Maritime 2015

Entre janvier et février 2015, les allocataires de la caisse d'Allocations familiales (Caf) de la Seine-Maritime avec un ou deux enfants âgés entre 4 mois et moins de 3 ans ont été interrogés sur le ou les modes d'accueil adoptés. En particulier, il leur a été demandé d'indiquer le mode d'accueil principal, c'est-à-dire le plus long en semaine, de sept heures trente à dix-huit heures, et éventuellement un second mode d'accueil, parmi les propositions suivantes : « Vous-même ou votre conjoint », « Crèche, halte-garderie, micro-crèche... », « L'école », « Une assistante maternelle agréée », « Un membre de votre famille », « Un autre mode de garde ». Les réponses apportées ont permis de décrire et de contextualiser cette garde, notamment du point de vue de l'activité des parents. Ces résultats ont été rapprochés des données statistiques disponibles sur l'offre d'accueil du territoire. Par ailleurs, les parents ont pu faire état des difficultés rencontrées pour changer le mode d'accueil de leur enfant.

80 % des foyers concernés ont été interrogés, soit environ trente mille foyers. Le dispositif d'enquête mis en place a permis d'obtenir de bonnes estimations à l'échelle départementale mais aussi certaines estimations infradépartementales, malgré un taux de réponse global de seulement 33 %. L'enquête ne couvre pas les foyers rattachés à la caisse de la Mutualité sociale agricole et, surtout, les foyers parmi les plus aisés qui n'utilisent ni assistante maternelle ni garde à domicile et qui ne sont pas bénéficiaires d'un congé de libre choix d'activité. L'enquête a vocation à exprimer la pratique des foyers seinomars dans leur ensemble au regard de l'ampleur très limitée du défaut de couverture. L'étude distingue la garde parentale, les modes d'accueil dits « *formels* » (halte-garderie, crèche et micro-crèche, multi-accueil, jardin d'enfants, assistante maternelle, école) et les autres modes dits « *informels* » (membre de la famille, voisin...).

Un questionnaire autoadministré en ligne ou par papier a donc été mis à disposition des foyers selon la disponibilité ou non d'une adresse électronique (e-mail). Pour répondre, chaque foyer a pu opter pour une réponse en ligne *via* Internet ou renvoyer par courrier un questionnaire papier.

reste du temps sur un autre intervenant (garde parentale principale) concerne beaucoup moins de foyers (15 %). Dans presque la moitié des foyers enquêtés, les enfants sont ainsi gardés principalement ou la totalité du temps par un de leurs parents. Ce résultat est bien inférieur à l'estimation produite à l'échelle nationale par l'Enquête nationale mode de garde et accueil des jeunes enfants 2013 (encadré 3). Enfin, la garde parentale est utilisée à titre de mode d'accueil secondaire chez près d'un foyer sur cinq<sup>3</sup>, fréquemment bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (Clca), l'une des composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

En Seine-Maritime, en 2015, deux tiers des parents gardent leurs enfants âgés de moins de 3 ans, en partie ou en totalité. Pour les autres parents, l'assistante maternelle (Am)<sup>1</sup> est la plus mobilisée, loin devant la crèche, notamment lorsqu'il s'agit d'accueillir l'enfant la plus grande partie de la semaine. Les enfants des foyers les plus aisés fréquentent bien plus souvent la crèche que ceux appartenant aux foyers modestes. Plus souvent en situation de recherche d'emploi, ces derniers peinent à intégrer un établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje). La participation au marché du travail des mères d'au moins un enfant âgé de moins de 3 ans a connu une accélération entre 2003 et 2013, favorisée par l'accroissement du recours aux modes d'accueil formels (halte-garderie, crèche et micro-crèche, multi-accueil, jardin d'enfants, assistante maternelle, garde à domicile, école), surtout parmi les foyers où au moins l'un des parents ne travaille pas à temps complet (Vilaume et Legendre, 2014). Cependant, les foyers modestes seinomars les moins bien insérés sur le marché du travail mettent en avant l'inadéquation des modes d'accueil formels aux contraintes qu'ils rencontrent sur le marché du travail.

### Deux tiers des enfants gardés par leurs parents

L'arrivée d'un enfant engendre d'importants bouleversements dans l'organisation d'un foyer. Le mode d'accueil retenu est issu d'arbitrages complexes. Les préférences parentales pour un accueil individuel ou collectif sont filtrées par les contraintes professionnelles et financières. À cela s'ajoutent les limites de l'offre. Face à l'ensemble de ces paramètres, les parents organisent l'accueil de leur enfant selon des modalités spécifiques, ayant recours à un ou plusieurs modes de garde. Les résultats de l'Enquête mode de garde en Seine-Maritime 2015 (encadré 1 et 2) montrent que les parents d'enfants âgés de plus de 4 mois et de moins de 3 ans prennent en charge deux fois sur trois la garde de leur enfant<sup>2</sup> en semaine entre sept heures trente et dix-huit heures. Cette prise en charge peut être exclusive ou complétée par un second mode d'accueil ou encore être utilisée comme complément d'un autre mode d'accueil principal.

Garder son enfant soi-même à temps plein est la situation la plus fréquente (30 % des foyers – graphique 1). Le garder la majeure partie du temps en s'appuyant le

<sup>1</sup> « Assistante maternelle » est au féminin dans la mesure où cette activité est exercée essentiellement par des femmes.

<sup>2</sup> Cet article ne traite que des foyers allocataires de Seine-Maritime avec un seul enfant âgé de moins de 3 ans.

<sup>3</sup> Un petit nombre de gardes parentales complémentaires (2 % des foyers) concerne des foyers ayant au total trois modes de garde.

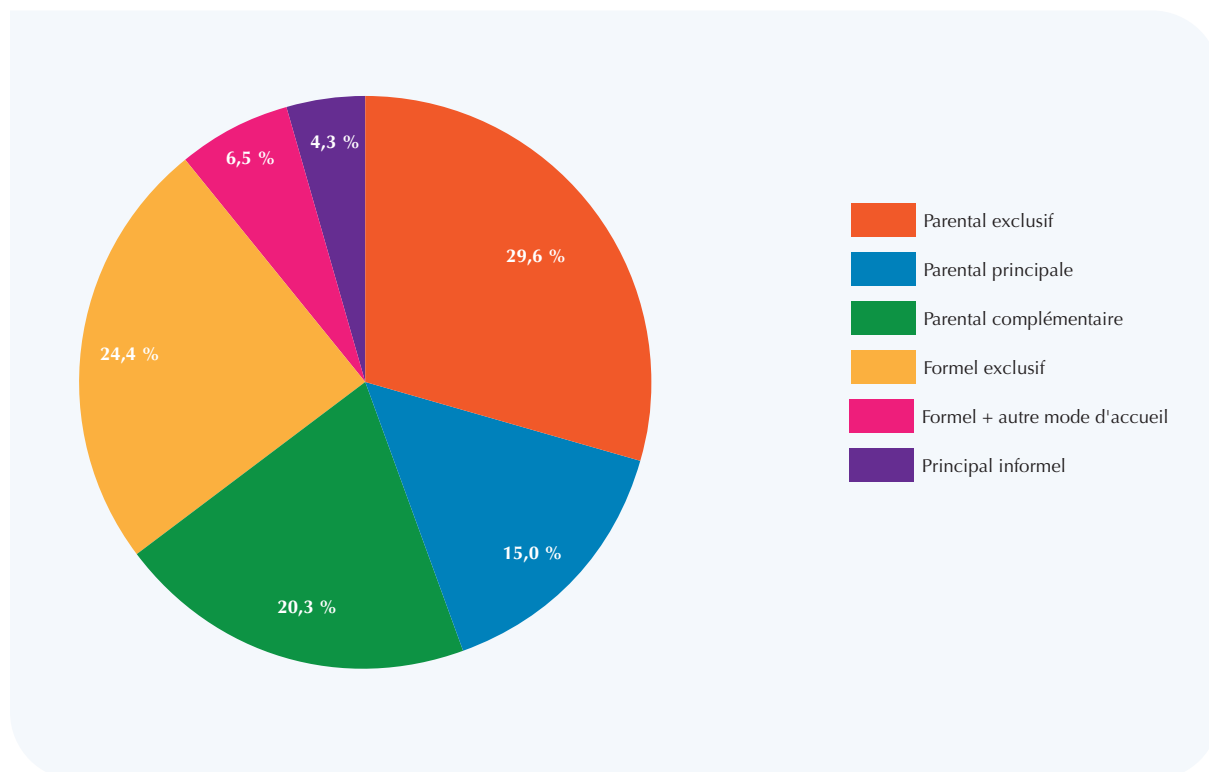
### Méthodologie

Le plan de sondage retenu qui sélectionne le mode de tirage et les foyers interrogés, a été bâti en vue d'estimer au mieux la part de foyers dont les parents gardent eux-mêmes leur(s) enfant(s) âgés de moins de 3 ans à titre principal. Afin de disposer de résultats infradépartementaux, un zonage « Petite enfance » déjà disponible est utilisé. Seize territoires sont ainsi délimités. Parmi eux, six sont enquêtés exhaustivement. Sur les dix autres, le taux de sondage est globalement de 75 % et s'échelonne de 53 % à 84 %. Le sondage est aléatoire et stratifié par allocation optimale selon les territoires et l'activité professionnelle des parents (foyers de couples biactifs ou de monoparents monoactifs codés 1, autres foyers codés 0). 10 257 réponses ont été récoltées, mais 787 étaient inexploitable. Le taux de réponse s'établit donc à 31,4 %. Pour corriger la non-réponse totale, la méthode des groupes homogène de réponses (Ghr) a été employée. Une régression logistique identifie comme variables significatives de la non-réponse « le revenu, l'âge du parent, le nombre d'enfants de moins de 3 ans et le mode de réponse (courrier ou mail) ». Une cinquantaine de groupes sont mis à jour. Pour chacun d'eux, un taux de réponse pondéré par la probabilité d'inclusion de ses membres (plan de sondage à probabilité inégale) est calculé et imputé comme poids de non-réponse aux différentes observations. Des estimations de totaux de variables auxiliaires corrélées avec la variable d'intérêt sont comparées avec les vrais totaux issus de la base de sondage. Une imputation par Hot-deck métrique<sup>1</sup> à partir de sept variables présentant des taux de non-réponses de 3 % à 8,9 %, vient corriger la non-réponse partielle qui affecte un tiers des questionnaires. Certaines questions comportant trop de non-réponses ont été exclues des traitements (notamment les items de satisfaction portant sur le second mode de garde). À l'aide de la macro Sas Calmar (calage sur marges)<sup>2</sup> de l'Institut national de la statistique et des études économiques, un calage sur marge a été réalisé en prenant appui sur une dizaine de variables. Après redressement, la part de foyers disposant d'un mode de garde parental comme mode de garde principal passe de 42,3 % à 44,5 %. Le gain de variance est très important avec un écart-type pour la variable d'intérêt qui chute après redressement (0,0167 à 0,0039).

<sup>1</sup> Méthode qui consiste à remplacer une valeur manquante par la valeur observée pour l'individu le plus proche, au sens d'une « distance » à définir et calculée à partir des variables auxiliaires.

<sup>2</sup> Cette méthode permet de redresser un échantillon provenant d'une enquête par sondage, par re-pondération des individus, en utilisant une information auxiliaire disponible sur un certain nombre de variables, appelées « variables de calage ». Le redressement consiste à remplacer les pondérations initiales (ou « poids de sondage ») par de nouvelles pondérations (source : <https://www.insee.fr/fr/information/2021902>).

Graphique 1 – Modes d'accueil des jeunes enfants des foyers seinomarin



Source : Caf Seine-Maritime – Enquête mode de garde Seine-Maritime 2015.

**Eaje** – Les établissements d'accueil du jeune enfant regroupent l'ensemble des structures d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans : crèches collectives, haltes-garderies, multi-accueils, jardins d'enfant, crèches familiales, crèches parentales et micro-crèches.

**Am** – L'assistant maternel est une personne agréée qui accueille à son domicile ou au sein d'une maison d'assistants maternels (Mam) des enfants âgés de moins de 6 ans confiés par les parents, en contrepartie d'une rémunération.

**Psu** – La prestation de service unique est une aide financière versée par la caisse d'Allocations familiales (Caf) aux gestionnaires des structures petite enfance.

**Mam** – Les assistants maternels agréés ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés « *maisons d'assistants maternels* » (Mam) ; ces locaux garantissent la sécurité et la santé des enfants. Dans ces lieux, quatre assistants maternels agréés au plus accueillent des enfants âgés de moins de 6 ans.

**Prepare** – La prestation partagée d'éducation de l'enfant est une aide financière versée par la Caf à l'un ou aux deux parents qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) âgés de moins de 3 ans. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Prepare a remplacé le complément de libre choix d'activité (Clca) ; elle est ainsi l'une des composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La durée de versement dépend du nombre d'enfants et de la situation familiale.

**Paje** – La prestation d'accueil du jeune enfant est une aide financière versée par la Caf aux parents d'enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans. Elle comprend une allocation de base et une prime à la naissance soumises à condition de ressources ainsi que la Prepare.

**Rsa** – Le revenu de solidarité active est une allocation différentielle gérée par les conseils départementaux et versée par les Caf aux personnes sans ou à faibles ressources afin de leur garantir un revenu minimum, qui varie selon la composition du foyer. L'allocation est ouverte, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Dans les autres foyers, l'enfant est confié tout au long de la semaine à un ou plusieurs intervenants autres que les parents. Dans la grande majorité des cas, un seul mode de garde est utilisé (tableau 1). En Seine-Maritime, un enfant sur quatre est gardé selon un mode d'accueil formel exclusif. La plupart du temps, trois fois sur quatre, les enfants sont accueillis par des Am, sinon dans un Eaje. Sous l'effet de la progression des zones périurbaines, l'offre d'accueil individuel a nettement progressé dans le département, en particulier dans les secteurs offrant peu de places en accueil collectif. Seulement 6% des foyers cumulent un mode d'accueil principal formel et un second mode informel (un membre de la famille hors parent, l'école...).

Dans une dernière catégorie de foyers, aucun des parents n'assure la garde de l'enfant en semaine, entre sept heures trente et dix-huit heures. Ils s'appuient sur un intervenant extérieur non formel. La plupart du temps, il s'agit d'un membre de la famille ; 43% des enfants du département sont pris en charge par deux intervenants (y compris les parents) ou plus. Quand les deux parents travaillent, le recours à au moins deux modes d'accueil est plus fréquent ; 54% contre 43% pour l'ensemble des foyers. Bien souvent, l'apport d'un second mode d'accueil non formel permet aux foyers de pouvoir disposer d'un mode d'accueil principal formel. D'ailleurs, parmi l'ensemble des foyers qui utilisent plus d'un mode d'accueil, la majorité bénéficie à titre principal d'un mode d'accueil formel. En outre, la combinaison de deux modes d'accueil formels est très rare. Elle toucherait à peine 1% des foyers.

**Tableau 1 – Mode d'accueil des enfants en Seine-Maritime**

Mode d'accueil principal	Mode d'accueil secondaire	Part des enfants
Parents	Aucun	30%
	Crèche	7%
	Membre de la famille	4%
Assistante maternelle	Aucun	18%
	Parents	12%
	Membre de la famille	4%
Eaje	Aucun	6%
	Parents	4%
Autres combinaisons		15%
<b>Total</b>		<b>100%</b>

Source : Caf Seine-Maritime – Enquête mode de garde Seine-Maritime 2015.  
Champ : enfants âgés de plus de 4 mois et de moins de 3 ans hors foyers avec deux enfants âgés de moins de 3 ans ou plus.  
Eaje : établissement d'accueil du jeune enfant.

### Pour de nombreuses mères, cesser de travailler

En 2015, en Seine-Maritime, un peu plus de deux mères sur trois d'un enfant de moins de 3 ans indiquent avoir été en emploi avant sa naissance. Parmi elles, une sur cinq déclare avoir quitté cet emploi après la naissance de l'enfant. La part de mères en emploi avant la naissance s'accroît s'il s'agit du deuxième enfant (trois mères sur quatre). Le choix d'interrompre totalement son activité professionnelle est fortement influencé par le nombre d'enfants présents dans le foyer et de l'emploi occupé (Crenner, 2011). Parmi les mères en activité avant la naissance, deux sur trois avaient repris le travail avant le premier anniversaire de l'enfant. Elles sont moins nombreuses à reprendre le travail lorsque trois enfants ou plus sont présents dans le foyer, à peine une sur deux.

### Deux enquêtes sur les modes d'accueil des jeunes enfants

Selon l'enquête Mode de garde et accueil des jeunes enfants 2013 réalisée par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees – ministère des Solidarités et de la Santé), 61 % des enfants de France métropolitaine âgés de moins de 3 ans sont gardés par leurs parents la majeure partie du temps. C'est seize points de plus que l'estimation obtenue à partir de l'Enquête mode de garde en Seine-Maritime 2015. De plus, il est supposé qu'un plus grand nombre de parents gardent leur enfant au domicile familial en Seine-Maritime, en raison notamment du taux d'emploi féminin plus faible. Il est donc attendu un chiffre légèrement supérieur à l'estimation nationale. Or, les résultats montrent tout autre chose. Deux explications majeures sont proposées. La première tient au périmètre retenu dans la seconde enquête qui, contrairement à la première, exclut les foyers avec enfants âgés de moins de 4 mois, quasi systématiquement gardés par la mère. De plus, l'analyse présentée dans l'article n'intègre pas les foyers avec deux enfants âgés de moins de 3 ans ou plus, plus fréquemment en situation de garde parentale principale. La seconde explication tient au fait que les parents interrogés sous-estiment le temps passé avec leur enfant. La preuve en a été donnée par l'enquête de la Drees dans laquelle les parents sont invités, d'une part, à noter durant une semaine ordinaire les intervenants auprès de l'enfant, y compris eux-mêmes et le temps correspondant, et, d'autre part, à indiquer quel est leur mode d'accueil principal (c'est-à-dire le mode le plus long). Or, l'estimation de la proportion de parents en situation d'accueil parental principal à partir de ce que déclarent les parents est nettement inférieure à ce qui est calculé selon les données détaillées récoltées. Il est donc fort probable que le même biais affecte l'enquête de la Seine-Maritime 2015. En l'occurrence, le pourcentage de foyers seinomars qui combinent un mode d'accueil principal auprès d'une assistante maternelle avec un second mode de garde parental est estimé à un niveau particulièrement élevé en comparaison des estimations de l'enquête nationale.

Les cessations d'activité des mères se sont accompagnées d'un Clca à taux plein dans à peine plus d'un cas sur cinq. Cette prestation, en décline constante ces dernières années, touche en premier lieu des personnes moins bien insérées sur le marché du travail, dont les revenus d'activité ne sont pas très éloignés du montant de la prestation (Legendre, 2011). Par ailleurs, la moitié des femmes ayant cessé leur activité à la naissance de l'enfant ne perçoivent pas le Clca alors qu'elles assurent une garde parentale exclusive, faute d'avoir travaillé suffisamment longtemps<sup>4</sup>. En définitive, le Clca à taux plein n'est perçu que par 29 % des foyers qui assurent une garde parentale exclusive. Pour les parents qui assu-

ment la garde principale de leur enfant, la perception du Clca à taux plein diminue, deux mères sur dix en bénéficient. Pour ces foyers, le second mode d'accueil adopté est souvent la crèche ou le recours à un membre de la famille. Le profil de ces parents est différent de ceux qui assument la totalité de la garde de l'enfant. En effet, dans ces foyers, 23 % des mères seulement ne travaillaient pas avant la naissance, contre 36 % pour les autres. Enfin, plus d'une fois sur quatre, la cessation d'activité à la naissance de l'enfant est allée de pair avec l'impossibilité d'accéder au mode de garde souhaité.

Parmi l'ensemble des foyers, la situation des monoparents est sensiblement différente. Ils ne perçoivent que très rarement le Clca à taux plein (moins d'une fois sur dix). Parmi ceux qui occupaient une activité avant la naissance (40 %), la grande majorité a repris son activité avant les 2 ans de l'enfant. Cependant, avant les 1 an de l'enfant, seulement 57 % retravaillent, tandis que d'autres sont en recherche d'emploi.

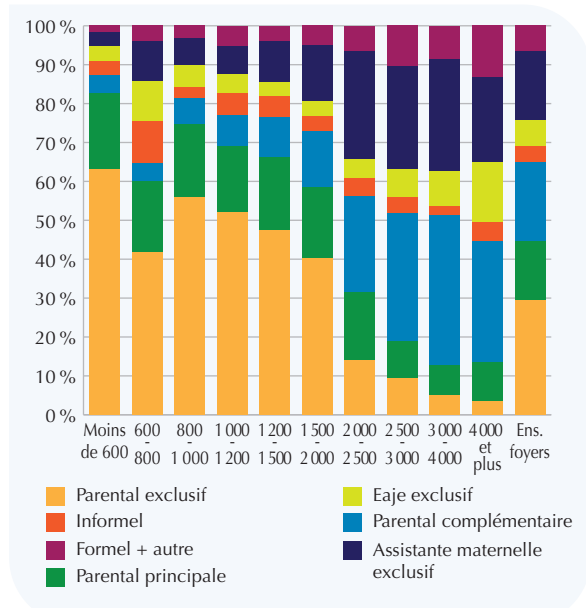
### Le fort impact des revenus

Les solutions d'accueil utilisées par les foyers seinomars présentent une importante hétérogénéité. Elles semblent correspondre à des profils socioéconomiques spécifiques. En effet, au-delà des préférences des parents, leur position économique est fortement corrélée avec leur pratique en matière de garde. Les foyers aisés fréquentent davantage les accueils collectifs (graphique 2). Les couples biactifs aux revenus moyens, autour de 4 000 euros mensuels pour un couple avec deux enfants, ont très souvent recours aux Am. Les foyers modestes accèdent plus difficilement aux modes d'accueil formels (tableau 2). L'absence d'activité professionnelle entraîne, huit fois sur dix, une garde parentale principale ou exclusive. L'ampleur de la garde parentale est inversement proportionnelle à l'activité, et donc au niveau de vie. Au-delà de 2 000 euros de revenus d'activité dans le foyer, le poids de la garde parentale exclusive est divisé par deux, tandis que la part des couples biactifs dans la tranche 2 000-2 500 euros s'envole (32,1 % à 61,1 %) (graphique 2).

Le recours aux modes d'accueil formels croît avec les revenus, cependant, certaines nuances sont à apporter. Les foyers dont les revenus mensuels d'activité se situent entre 600 et 800 euros présentent un taux de garde pa-

<sup>4</sup> Au titre de l'année 2014, pour l'arrivée d'un deuxième enfant, il fallait avoir cotisé huit trimestres parmi les quatre dernières années. Le nouveau dispositif mis en place, la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepae), n'a rien modifié sur cet aspect.

**Graphique 2 – Modes d'accueil selon les revenus d'activité (euros) des parents**



Source : Caf Seine-Maritime – Enquête mode de garde Seine-Maritime 2015. Champ : foyers avec un enfant âgé de moins de 3 ans.

rentale exclusive plutôt faible, étant donné le niveau de ressources, puisqu'il est à peu près équivalent à celui mesuré chez les foyers disposant de revenus d'activité mensuels allant de 1 500 à 2 000 euros. L'explication, pour l'essentiel, émane des foyers en situation de monoparentalité, très nombreux à utiliser un mode d'accueil formel exclusif ou à recourir à un membre de la famille en tant que mode de garde principal et qui représentent ici la moitié des foyers. En lisière du marché du travail (stages, formations, recherches d'emploi...), une grande partie d'entre eux confie leur enfant à un intervenant extérieur. Plus globalement, les monoparents qui travaillent présentent des taux de recours aux modes d'accueil formels importants, notamment pour ce qui concerne l'accueil en crèche.

Au-delà de 4 000 euros de revenus d'activité mensuels, la garde parentale exclusive remonte. À partir de ce seuil, émergent des couples de trois enfants ou plus dont le père, seul actif occupé, perçoit des revenus confortables (4 000 euros ou plus) tandis que la mère assure une garde parentale principale. Cependant, ce fait ne remet pas en cause le principe d'une baisse globale de la garde parentale pour tout accroissement des revenus (baisse de 6,5 points par rapport à la tranche

**Tableau 2 – Profils des foyers selon le mode d'accueil principal**

	Parents	Eaje	Am	Autres	Part des foyers
<b>Situation familiale selon l'activité professionnelle</b>					
Monoparents non actifs occupés	77	10	7	6	11 %
Monoparents actifs occupés	18	21	43	18	5 %
Couples biactifs occupés	13	20	61	6	46 %
Couples monoactifs occupés	74	7	16	3	29 %
Couples non actifs occupés	87	5	4	4	9 %
<b>Zone résidentielle</b>					
Rurale	35	6	53	6	23 %
Communes de moins de 20 000 habitants	47	9	39	5	9 %
Commune de 20 000 à 40 000 habitants	56	14	24	6	6 %
Unité urbaine du Havre	52	12	28	8	21 %
Unité urbaine de Rouen	44	19	30	7	41 %
<b>Diplôme obtenu de la mère</b>					
Sans diplôme	78	6	9	7	12 %
Cap – Bep	60	8	23	9	23 %
Baccalauréat (bac)	51	10	33	6	22 %
Bac + 2	29	15	48	8	19 %
Bac + 3 et plus	16	25	54	5	24 %

Source : Caf Seine-Maritime – Enquête mode de garde Seine-Maritime 2015. Am : assistant-e maternel-le ; Eaje : établissement d'accueil du jeune enfant ; Cap : certificat d'aptitude professionnelle ; Bep ; brevet d'études professionnelles.

Lecture : 29 % des foyers sont des couples monoactifs occupés. Parmi eux, 16 % ont recours à une assistante maternelle agréée au titre de mode d'accueil principal.

de revenus 3 500-4 000 euros). En creux, la situation professionnelle joue un rôle déterminant. D'un côté, des parents qui travaillent à temps plein et utilisent largement les modes d'accueil formels exclusifs, de l'autre, des foyers contraints d'adopter une garde parentale exclusive ou principale. Un public particulier retient l'attention : les couples biactifs où au moins l'un des deux conjoints

travaille à temps partiel. L'insuffisance des revenus ne permet pas d'étendre le mode d'accueil principal formel à l'ensemble de la semaine. D'où l'utilisation d'un second mode d'accueil, bien souvent un membre de la famille (71 %). Parmi ces foyers, un sur quatre souhaite changer de mode de garde. Les foyers concernés, à peine 6 % des foyers au total, doivent en outre souvent composer avec la pénurie de places de crèche, caractéristique des zones rurales où ils demeurent fréquemment. Tout projet d'accéder à un mode d'accueil formel exclusif est ainsi rendu très difficile.

### Des foyers aisés surreprésentés à la crèche

Au sein des 2400 foyers disposant de plus de 4000 euros de revenus d'activité mensuels en Seine-Maritime en 2015, un enfant sur trois fréquente, à titre principal, un Eaje. Tous foyers confondus, c'est à peine plus d'un sur dix. La forte corrélation entre le niveau de ressources et la fréquentation des accueils collectifs a déjà été soulignée au niveau national (Legendre, 2011). Cet écart persiste s'il n'est tenu compte que de l'accueil en crèche exclusif (16 % contre 6 %). Plusieurs raisons sont avancées. En premier lieu, les foyers les plus aisés, plus souvent en emploi et à temps plein, mobilisent plus fréquemment un mode d'accueil formel. En outre, les structures favorisent les contrats longs fréquemment recherchés par ces foyers. Par ailleurs, ces foyers résident plus souvent au sein de l'agglomération rouennaise : 47 % contre 36 % dans le reste de la Seine-Maritime. Or, Rouen est le territoire le mieux doté en places d'accueil collectif. De même, les parents les plus diplômés [baccalauréat + 3 ou plus<sup>5</sup>], à savoir trois quarts des foyers les plus aisés, montrent une forte appétence pour la crèche (tableau 2). Leur taux de recours à l'Eaje s'élève à 38 %, contre seulement 16 % pour les parents avec un diplôme baccalauréat + 2 appartenant à la même classe. Parmi les foyers monoparentaux actifs occupés, la part des bénéficiaires d'une place en Eaje à titre principal atteint 21 % mais double quasiment si elle est mesurée chez les seuls diplômés d'un baccalauréat + 3 ou plus<sup>6</sup>. Le taux de recours aux Eaje très élevé des cadres et des professions intellectuelles supérieures en général a d'ores et déjà été estimé (Legendre, 2011). La crèche exerce une forte attractivité auprès de ce public qui la considère comme un véritable lieu d'apprentissage, et entretient, pour partie, des relations privilégiées avec les personnels des établissements (Geay, 2014).

<sup>5</sup> Il s'agit du diplôme de la mère.

<sup>6</sup> Les estimations sont ici fragiles car elles reposent sur de faibles effectifs.

<sup>7</sup> Voir les modalités de calcul de la participation familiale de la Psu.

### Des foyers très modestes au cœur des besoins non couverts

Au cœur des besoins de garde non couverts, notamment mesurés par la proportion de foyers en garde parentale exclusive ou principale subie (voir *infra*), un type de foyer singulier émerge. En situation de monoactivité ou sans activité, souvent en situation de monoparentalité, peu ou pas diplômés, résidents en milieu urbain, notamment au Havre ou à Rouen, ils figurent au rang des familles qui dénoncent le plus largement leur mode de garde parental principal ou exclusif. Ces publics mentionnent le manque de places en crèche pour expliquer leur insatisfaction, sachant qu'ils sont largement implantés en zone urbaine où se concentrent les structures d'accueil collectif (tableau 2). Ces besoins s'expriment, par exemple, à travers les indications données par les foyers au sujet du second mode d'accueil. Ainsi, 11,5 % des foyers qui ne disposent que d'un seul mode d'accueil déclarent souhaiter accéder à un second mode d'accueil. Sept fois sur dix, il s'agit de parents qui gardent leur enfant toute la semaine, sans faire appel à un intervenant, même familial. Ils ciblent en priorité la crèche (56 %) puis l'Am (23 %). Les premiers évoquent d'abord le manque de places, puis le coût financier, pour expliquer le nonaccès à ce deuxième mode d'accueil. Les seconds pointent très majoritairement le coût financier. Par ailleurs, qu'il s'agisse de la crèche ou d'une Am, le coût financier d'un mode d'accueil principal constitue, pour les familles, un motif majeur d'insatisfaction. Dans les deux cas, plus de quatre foyers sur dix se disent « *moyennement ou pas satisfaits* ». Pourtant, la solvabilisation de ces familles par la prestation de service unique (Psu) place le coût relatif d'un accueil dans un Eaje au niveau le plus faible pour une très grande majorité de foyers (Villaume, 2015). La part des foyers se déclarant « *non satisfaits* » par les frais de garde engagés atteint 46 % si la crèche est le mode d'accueil unique. Pour ces derniers, cela peut s'expliquer par des contrats aux amplitudes horaires élevées ou encore une facturation importante d'heures non réalisées (enfant malade, vacances, etc.).

Plus généralement, les couples avec un enfant se montrent particulièrement mécontents. Il est vraisemblable que le coût de la garde représente, pour ces familles, une dépense nouvelle, puisque c'est le premier enfant, et peut donc engendrer une perception négative.

D'un autre côté, seul un foyer monoparental sur quatre se plaint du coût financier de la garde en Eaje. Le tarif horaire préférentiel dont ils bénéficient<sup>7</sup> et la durée plus courte des contrats passés peuvent expliquer ces résultats.

### Le renoncement au mode d'accueil désiré

En Seine-Maritime, un foyer sur cinq souhaiterait changer de mode de garde, qu'il s'agisse de changer le mode principal, secondaire ou de compléter son mode d'accueil principal par un second mode de garde. En ajoutant les foyers qui ont dû renoncer au mode de garde envisagé à la naissance de l'enfant, 11 500 foyers se sont trouvés, à un moment où à un autre, contraints d'adopter un mode de garde non désiré, soit un tiers des familles avec un enfant de moins de 3 ans (graphique 3). Dans le détail, 23 % des foyers n'ont pu accéder au mode d'accueil envisagé à la naissance de l'enfant, tandis que 15 % des foyers indiquent vouloir changer de mode de garde principal, 4 % de mode de garde secondaire et 7 % souhaiteraient disposer d'un second mode de garde. Les foyers qui assurent une garde principale informelle comptent le plus « d'insatisfaits » (49,2 %), viennent ensuite ceux pour lesquels la garde principale est parentale (47,8 %) (encadré 4).

Au titre de mode d'accueil principal, les Eaje occupent une place relativement réduite en Seine-Maritime en 2015 (13 %). À titre secondaire, ce mode est utilisé par 10 % des foyers. Ainsi, en Seine-Maritime, moins d'un quart des enfants fréquentent un Eaje. En 2015, l'offre en Seine-Maritime est de 12,4 places pour cent enfants âgés de moins de 3 ans, contre 18,8 places en France métropolitaine.

### Des foyers modestes à la recherche de places en crèche

La crèche est le mode de garde le plus recherché. À la naissance de l'enfant, un foyer sur dix n'a pu obtenir une place en Eaje au titre de la garde principale. Même après la naissance, la demande en accueil collectif reste forte : parmi les 15 % de foyers qui déclarent vouloir changer de mode de garde principal avant les 3 ans de l'enfant, plus de la moitié plébiscitent la crèche. Pour autant, les familles semblent tenir compte de l'état de l'offre disponible dans leur environnement proche lorsqu'elles formulent leurs préférences. En effet, dans plusieurs territoires, le niveau

de la demande de places en crèche à titre principal augmente avec les capacités des accueils collectifs.

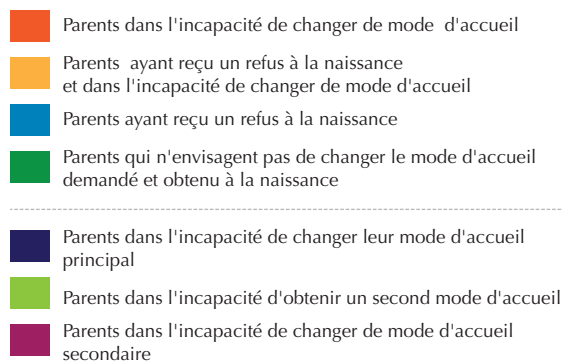
À Rouen, avec 30,8 places en Eaje pour cent enfants, plus de 13 % des foyers souhaiteraient obtenir une place en crèche, cinq points de plus qu'au niveau départemental. *A contrario*, dans les territoires ruraux de l'est du département où l'offre est de moins de 4 places en Eaje pour cent enfants, la demande de place en crèche mesurée au moment de l'enquête ne concerne que 4 % des foyers avec un enfant âgé de moins de 3 ans. Si l'on considère non plus les souhaits de changement de mode d'accueil mais plutôt les projets de garde qui ont été formulés avant la naissance, une corrélation avec la demande de places en crèche est observée. Très souvent, la faiblesse ou même l'absence de places interdit d'envisager l'accès à ce type de mode d'accueil. La demande de places dans ce type de structure est donc certainement sous-estimée et la tension sur le périmètre de la garde d'enfant peut alors être qualifiée de « structurelle ». Dans les zones rurales de Seine-Maritime (est et nord), la part des foyers ayant reçu un refus à la naissance de leur enfant ou ayant exprimé des souhaits de changements du mode d'accueil de ce dernier (changer le premier ou éventuellement le second mode d'accueil, accéder à un autre secondaire) est inférieure à celle mesurée sur l'ensemble du département : 24 % dans le rural-centre et 28 % dans le rural-est contre 34 % sur le département.

Par ailleurs, outre le manque de places disponibles, les foyers à la recherche de places en crèche évoquent les horaires d'accueil, raison citée par plus d'un foyer sur cinq et plus particulièrement par les parents ayant recours à une Am au titre de mode d'accueil principal et un membre de la famille pour un second mode. Parmi les femmes qui ont dû renoncer pour leur enfant à une garde en accueil collectif, 29 % ont cessé leur activité. Or, globalement, à la naissance de l'enfant, seulement 19 % des mères cessent leur activité. Le phénomène atteint une femme sur deux parmi les mères qui souhaitent par la suite substituer à leur mode d'accueil de garde principal une place de crèche. Ces dernières appartiennent très souvent aux foyers les plus modestes, très concentrés dans les zones les plus urbanisées. En effet, parmi eux, un foyer sur trois est titulaire du revenu de solidarité (Rsa) socle ou de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) contre moins d'un sur cinq à l'échelle de l'ensemble des foyers. Dans quatre familles sur dix, aucune activité

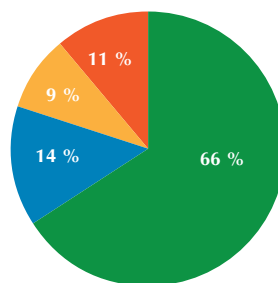
<sup>7</sup> Voir les modalités de calcul de la participation familiale de la Psu.



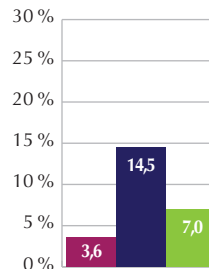
### Graphique 3 – Couverture des besoins en mode d'accueil



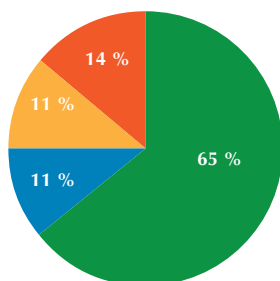
#### Ensemble des foyers



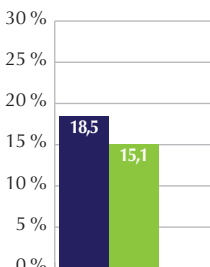
Parents dans l'incapacité de changer leur mode de garde



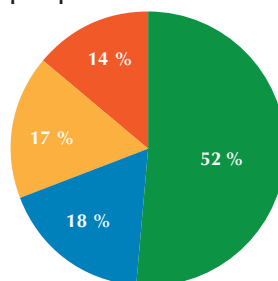
#### Foyers en garde parentale exclusive



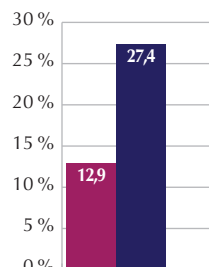
Parents dans l'incapacité de changer leur mode de garde



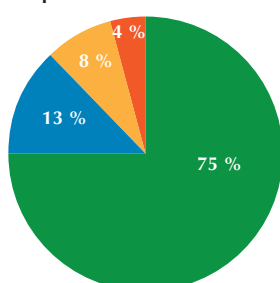
#### Foyers en garde parentale principale



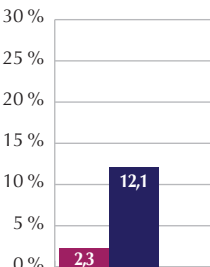
Parents dans l'incapacité de changer leur mode de garde



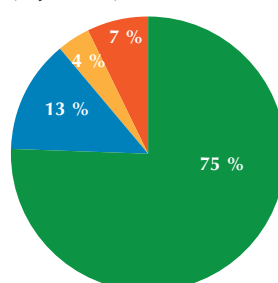
#### Foyers en garde parentale complémentaire



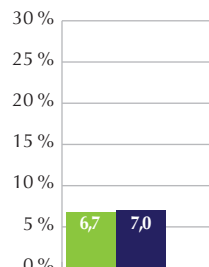
Parents dans l'incapacité de changer leur mode de garde



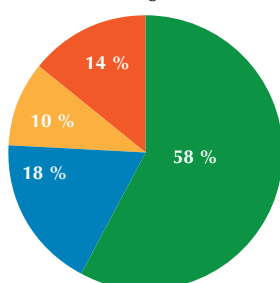
#### Foyers en garde formelle (EAJE ou Am) exclusive



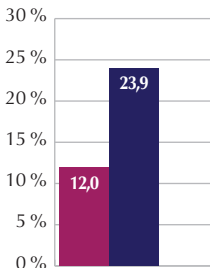
Parents dans l'incapacité de changer leur mode de garde



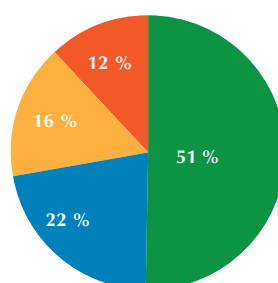
#### Foyers en garde formelle principale (Eaje ou Am) + autre mode de garde



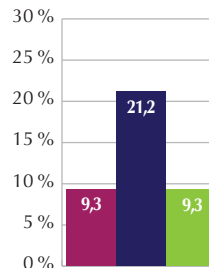
Parents dans l'incapacité de changer leur mode de garde



#### Foyers en garde principale informelle



Parents dans l'incapacité de changer leur mode de garde



Source : Caf Seine-Maritime – Enquête mode de garde Seine-Maritime 2015.

## La parole de parents en situation de garde parentale exclusive

Afin de mieux saisir les conditions d'accueil des familles avec enfant âgé de moins de 3 ans, il a été demandé aux parents d'apporter, s'ils le souhaitaient, des précisions sur le contexte de cet accueil : « *Si vous le souhaitez, vous pouvez ici, en quelques lignes, vous exprimer au sujet de la garde de cet enfant, notamment sur des aspects que vous jugez importants et qui n'ont pas été abordés* ».

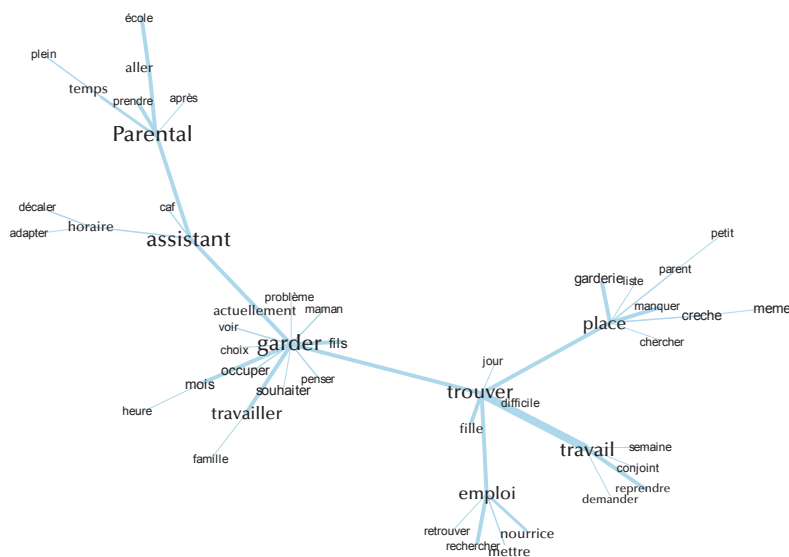
Plus de trois cents réponses de foyers en situation d'accueil parental exclusif ont été recueillies. Ainsi, une maman déclare : « *je garde ma fille car je ne travaille pas mais, parfois, ça serait bien de faire garder en crèche, mais hélas pas de place. Du coup, en recherche d'emploi, ma fille me suit dans mes démarches et mes entretiens, bref parfois stressant mais pas d'alternative* » ou encore « *actuellement en congé parental, je n'ai pas besoin de mode de garde. Si je devais travailler, le mode de garde serait coûteux car je travaille dans la restauration rapide ; donc, tous les soirs de la semaine et le dimanche toute la journée, et il n'existe pas de nounou à ma connaissance ou des crèches qui prennent les enfants le dimanche* ».

L'ensemble des réponses collectées ont été réunies pour former un corpus de texte soumis à une analyse. En particulier, le vocabulaire et les champs lexicaux associés, la fréquence des occurrences et de la proximité entre les mots utilisés ont été analysés afin de reconstituer globalement les éléments structurants du discours des familles.

Ci-après est présentée l'une des analyses menées : l'analyse des similitudes (Ads). Issue de la théorie des

graphes, son objectif est d'aider à identifier les principales dimensions qui s'expriment dans le corpus de texte, en s'appuyant sur les occurrences des mots et leur proximité.

Dans le graphique, l'épaisseur d'une arête entre deux mots est d'autant plus grande qu'ils figurent ensemble dans un grand nombre de réponses. Seules les arêtes dépassant un certain seuil ont été conservées. Les parents semblent exprimer deux points de vue distincts connectés par le mot-clé « *garder* » positionné au centre du graphique, qui renvoie au fait de garder soi-même son enfant. Le premier est organisé autour de la forme « *trouver* », véritable pôle à partir duquel se forment les chaînes « *trouver-travail* », « *trouver-place* » et « *trouver-emploi* ». Ainsi, la recherche de places en crèche, en rapport avec la reprise du travail ou la recherche d'un emploi qui pourraient nécessiter de « *mettre en nourrice* », éclaire sur la nature des difficultés rencontrées par les parents. Le second point évoqué concerne le recours à une assistante maternelle, symbolisé par la chaîne « *garder – assistant – parental* ». L'expression « *congé parental* » utilisée dans les réponses a été remplacée, lors de l'analyse, par la forme « *parental* » pour éviter une confusion avec la notion de « *congés* ». De même, la forme « *assistant* » renvoie bien à un assistant maternel (Am). Pour des personnes travaillant en horaires décalés, le recours à un Am semble impossible et favorise la prise d'un congé parental à temps plein en attendant que l'enfant puisse « *aller* » à l'école.



professionnelle n'est recensée, situation observée en général chez deux foyers sur dix. Les foyers monoparentaux représentent ici plus d'un foyer sur quatre alors que le département ne compte que 16% de familles monoparentales avec enfant de moins de 3 ans. Les em-

ploi occupés avant la naissance de l'enfant sont souvent précaires. La recherche de places en crèche après la naissance est fortement liée à des motifs professionnels. En raison de son coût, l'accueil auprès d'une Am est rarement envisagée.

## Garde principale parentale durable en cas de renoncement à une Am

Environ 6% des foyers déclarent avoir dû renoncer à un accueil principal auprès d'une Am. Le recours à une garde parentale ou à un membre de la famille est alors quasiment la règle. Les foyers vivant en zone rurale sont particulièrement concernés. Très peu auront par la suite recours à la crèche (à peine un sur cinq), contrairement aux parents déboutés d'une demande de place en crèche à la naissance, dont presque la moitié se rabattront sur une garde individuelle. Le bénéfice d'un Clca à taux plein augmente lorsque le mode d'accueil auprès d'une Am n'a pu être mis en place : 17% contre seulement 11% à l'échelle de l'ensemble des foyers du département. Pour justifier cet échec, la moitié des parents mettent en avant le coût financier de la garde, en particulier quand les ressources disponibles sont faibles (foyers monoparentaux, non diplômés, résidents de l'agglomération dieppoise).

Par ailleurs, et de manière assez inattendue, au sujet de ce renoncement, une partie importante des parents évoquent « *d'autres raisons* » que celles habituellement citées (coût financiers, horaires, profils des Am recherchées). Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'une forte hétérogénéité est observée à l'échelle de l'ensemble des foyers concernés. Nombre de recherches infructueuses se sont soldées par une cessation d'activité professionnelle des mères. À l'échelle des territoires, le nombre de foyers concernés ne peut en aucun cas être rattaché au nombre d'Am. Pour exemple, dans les communes périurbaines du bassin dieppois, territoire qui compte le plus de foyers ayant dû renoncer à un accueil principal auprès d'une Am (8%), le nombre de professionnelles est de 33 pour 100 enfants contre 27 dans le département.

## Le recours à un membre de la famille : un mode de garde souvent contraint

À peine plus de 4% des enfants âgés de moins de 3 ans sont gardés par un membre de la famille à titre principal et 10% à titre secondaire, pour compléter un mode d'accueil formel dans environ la moitié des cas et, quatre fois sur dix, en combinaison avec une garde parentale principale. Les grands-parents assurent l'essentiel des interventions. Excepté une garde de loisirs ou de dépannage, deux modes d'intervention existent : la garde « *intensive* » qui s'assimile à une prise en charge à titre principal. Elle relève de comportements motivés par l'entretien du lien familial. Les besoins de garde en horaires

décalés sont aussi à l'origine d'une partie du recours à un membre de la famille pour assurer une garde principale. En effet, un peu moins de la moitié des enfants confiés à un membre de la famille sont gardés en horaires décalés. La garde dite « *de mouture* », sorte de complément de garde, équivalente à un mode de garde secondaire, combinée à un accueil principal auprès d'une Am, peut apporter une certaine souplesse horaire. Elle peut aussi arranger les foyers lorsque les ressources disponibles ne permettent pas d'envisager un complément de garde formelle. Or, parmi ces parents aujourd'hui en situation de garde « *intensive* » par un membre de la famille, 40% avaient envisagé un autre mode d'accueil avant la naissance contre seulement 23% pour l'ensemble des familles (carte 1). Le recours à un membre de la famille semble ainsi souvent demeurer une solution par défaut.

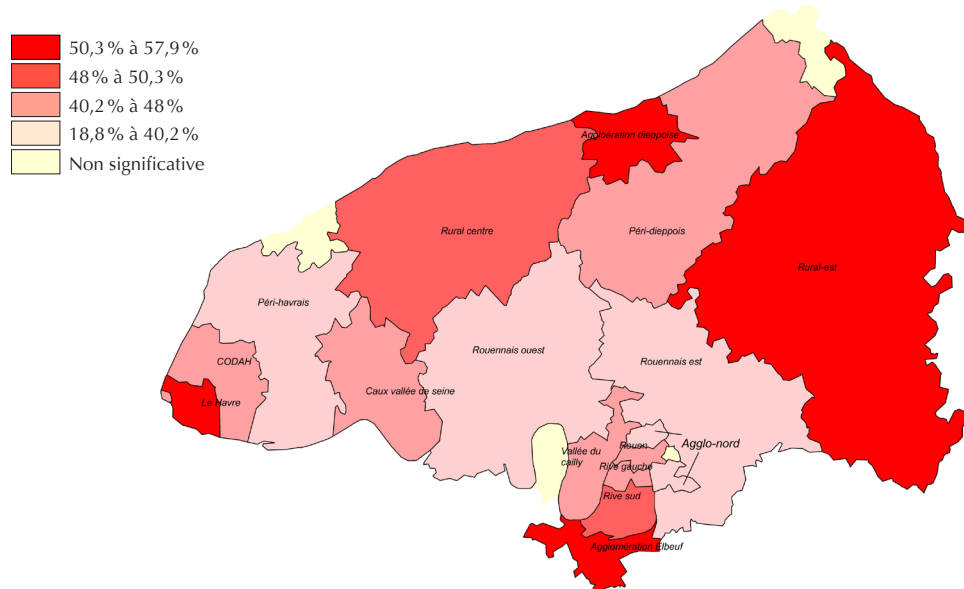
## Une offre d'accueils collectifs inégale sur le territoire

Le poids des gardes parentales, principales ou exclusives est un bon indicateur avancé de la manière dont les enfants sont gardés sur un territoire (cartes 1 et 2). L'offre mesurée par le nombre de places disponibles localement détermine une grande part des pratiques d'accueil : la part d'enfants accueillis en crèche, à titre principal ou secondaire, est fortement corrélée avec le nombre de places disponibles. Les communes urbaines et aisées du nord de l'agglomération rouennaise (Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume) qui proposent au sein de leurs structures 40 places pour cent enfants, accueillent plus de 41% des enfants âgés de moins de 3 ans résidents, près de neuf fois sur dix pour une garde principale.

Le nombre de places offertes est en réalité surtout corrélé avec le nombre d'enfants accueillis à titre principal. En effet, les territoires où la crèche est très fréquemment mobilisée en tant que mode d'accueil secondaire, offrent dans le même temps un nombre relativement faible de places en Eaje. Excepté le secteur rouennais, toutes les agglomérations sont concernées. Ainsi, avec 11 places pour cent enfants de moins de 3 ans, l'agglomération d'Elbeuf accueille en crèche à titre principal moins de 9% des enfants, contre 13% à l'échelle départementale, mais tout de même 11% d'enfants supplémentaires à titre secondaire, soit plus que la part calculée sur l'ensemble des foyers (9%). Les enfants accueillis à titre secondaire sont souvent issus de familles très modestes.

Au-delà du niveau de l'offre, c'est le type de structures présentes qui semble expliquer une partie des pratiques

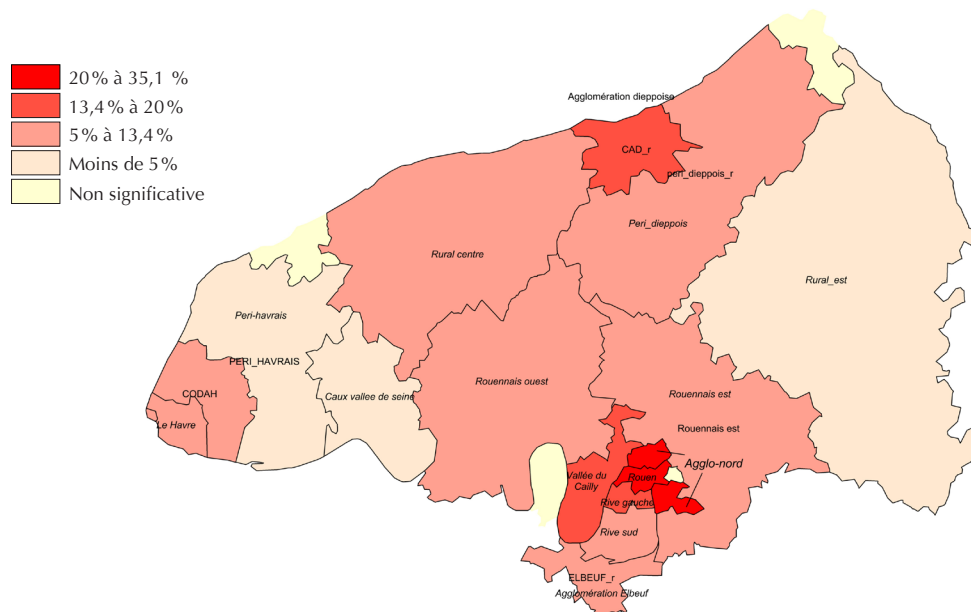
## Carte 1 – Mode de garde parental principal ou exclusif



Source : Caf Seine-Maritime – Enquête mode de garde, Seine-Maritime 2015.

Codah : Agglomération diéppoise, Péri-Havrais, Codah, Rural-est, Rural-centre, Rouennais-est, Rouennais-ouest, Rive gauche, Rive droite, Rive sud, Agglomération nord.

## Carte 2 – Mode d'accueil principal ou exclusif en crèche



Source : Caf Seine-Maritime – Enquête mode de garde, Seine-Maritime 2015.

Codah : Agglomération diéppoise, Péri-Havrais, Codah, Rural-est, Rural-centre, Rouennais-est, Rouennais-ouest, Rive gauche, Rive droite, Rive sud, Agglomération nord.

observées. Au sein de l'agglomération elbeuvienne, au Havre ou dans l'ensemble des autres communes de l'agglomération havraise, le poids des haltes-garderies en nombre de places dans l'ensemble de l'offre Eaje dépasse de loin la moyenne départementale : respectivement 41 %, 22 % et 27 % contre 14 %. Il s'ensuit dans ces territoires un nombre moyen élevé d'enfants inscrits par place. En zone rurale, à l'est du département, seulement 6 % des enfants fréquentent la crèche, en raison de la faiblesse du nombre de places (3,2 places pour cent enfants). Il n'existe pas de lien direct entre le taux de fréquentation<sup>8</sup> des structures et la part des enfants gardés en crèche estimée par l'enquête, et ce quel que soit le mode de garde considéré. Les éléments relatifs au fonctionnement des Eaje (type de locaux, disposition sur les repas et les couches, critères de sélection) jouent un rôle prépondérant dans leur utilisation effective par les parents et, *in fine*, sur le nombre d'enfants accueillis. Dans les secteurs périurbains, un nombre croissant de maisons d'assistantes maternelles (Mam) s'implantent. L'existence même de ces structures, que certains seraient tentés d'assimiler à des accueils collectifs, ont pu dissuader certaines petites communes de se lancer dans le développement d'un Eaje<sup>9</sup>. Au début de l'année 2015, dans le bassin rouennais-est, huit Mam sont en activité.

Elles accueillent environ 7 % des enfants de moins de 3 ans du territoire alors qu'à peine plus de 3 % des enfants du département bénéficient d'une place en Mam. À l'échelle du bassin rouennais-est, 63 % des foyers ont adopté à titre principal un mode d'accueil individuel auprès d'une Am. Il y est recensé plus de trente-cinq de ces professionnelles de la petite enfance pour cent enfants, soit huit de plus qu'au niveau du département.

Récemment, un nombre très important de micro-crèches ont été créées en Seine-maritime (plus de soixante-quinze en 2019). De plus, le développement des Mam s'est accéléré (cent soixante-quinze sont comptabilisées au second semestre 2019). Ces deux phénomènes ont renforcé les inégalités territoriales et d'accès dans l'offre d'accueil individuel et collectif. En effet, d'une part, ces nouvelles structures ont été très majoritairement implantées dans les zones périurbaines aisées, déjà les mieux dotées, au détriment des zones éloignées des agglomérations. D'autre part, l'accès des foyers modestes à ces nouvelles places est rendu difficile en raison des prix élevés des places en micro-crèches et des tarifs plus importants demandés par les Am exerçant en Mam par rapport à celles travaillant chez elles.

Crenner E., 2011, Prendre un congé parental total : une décision qui dépend essentiellement du nombre d'enfants et de l'emploi occupé auparavant, *Études et résultats*, n° 751.

Geay B., 2014, Les relations entre parents et personnels d'accueil de jeunes enfants. La transmission des normes au prisme des rapports entre classes sociales, *Politiques sociales et familiales*, n° 118, p. 35-44.

Legendre É., 2011, Situations professionnelles à l'entrée et à la sortie du complément de libre choix d'activité (Clca), *Études et résultats*, n° 750.

Solaz A., 2014, L'accueil en crèche en France : quels enfants y ont accès ?, *Populations et sociétés*, n° 514.

Vilaume S., 2015, Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans, *Études et résultats*, n° 930.

Vilaume S., Legendre É., 2014, Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013, *Études et résultats*, n° 896.

<sup>8</sup> Le taux de fréquentation rapporte le nombre d'heures réalisées au nombre d'heures potentielles.

<sup>9</sup> La question des micro-crèches n'est pas traitée étant donné leur très faible développement au moment où l'enquête a été menée.